



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

**La Préfète de la Loire**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Le Préfet de la Haute-Loire**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'Environnement, notamment son livre II ;

**VU** l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Loire dans sa séance du 7 mai 2012

**VU** l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Haute-Loire dans sa séance du 24 mai 2012

**VU** la procédure de consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale inclus dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération stéphanoise, des conseils généraux de la Loire et de la Haute-Loire et des conseils régionaux Rhône-Alpes et Auvergne menée en application des articles L 222-4-II et R 222-21 du code de l'environnement ;

**VU** la saisine en date du 2 avril 2013 du Président du tribunal administratif de Lyon en vu de la désignation d'une commission d'enquête ;

**VU** la décision n° E13000108/69 en date du 11 avril 2013 du président du Tribunal Administratif de Lyon désignant la commission d'enquête ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°2013/123 du 24 avril 2013, portant enquête publique du 13 mai au 14 juin 2013 sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération stéphanoise ;

**VU** le rapport de la commission d'enquête du 12 juillet 2013 ;

**VU** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes du 15 novembre 2013 ;

**VU** le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération stéphanoise approuvé le 6 juin 2008 par arrêté interpréfectoral des départements de la Loire et de la Haute-Loire ;

**VU** l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Loire dans sa séance du 2 décembre 2013 ;

**VU** l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Haute-Loire dans sa séance du 19 décembre 2013 ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de l'actualisation des données sur la qualité de l'air, des contraintes sanitaires et environnementales détectées et des nouvelles mesures envisagées pour améliorer la qualité de l'air, de faire aboutir la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération stéphanoise ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

## ARRÊTENT

### Article 1er :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération stéphanoise, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il est consultable à la Préfecture de Saint-Etienne et à celle du Puy-en-Velay.

### Article 2 :

Il pourra être révisé dans les conditions prévues par les articles L.222-4 et R.222-30 du code de l'environnement.

### Article 3 :

Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 4 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, Mme. La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des deux préfectures et qui fera l'objet d'un avis de publication dans deux quotidiens de ces deux départements.

Fait à Saint-Etienne le 04 FEV. 2014

La Préfète de la Loire



Fabienne BUCCIO

Le Préfet de la Haute-Loire



Denis LABBÉ